Article 1.

Le Comité du District de la Charente-Maritime organise chaque saison, une épreuve intitulée « **Challenge de la Charente- Maritime** ».

Article 2.

Cette épreuve est dotée d'un objet d'art qui reste la propriété du District.

Il sera remis le jour de la finale au club vainqueur. Celui-ci en aura la garde pour une saison et devra le faire parvenir, en bon état, au siège du District avant le 1er mai de la saison suivante. Sur le socle de l'objet d'art, une plaque indiquera le nom du vainqueur de chaque saison.

Article 3.

Le Comité du District est seul compétent pour l'organisation de cette épreuve.

Article 4.

Les engagements doivent parvenir au Secrétariat du District de la Charente- Maritime, dont le montant est fixé chaque saison par le Comité organisateur en même temps que les engagements en championnat. Les droits d'engagements seront remboursés aux clubs qui ne pourraient, en raison de la réglementation de celui-ci, participer au Challenge.

Article 5.

Les clubs engagés devront être en règle avec la F.F.F.et la L.F.N.A les terrains des clubs engagés devront être en catégorie 6 minimum

Article 6.

Le Challenge est ouvert aux équipes premières des clubs disputant les championnats de D3, D4 et l'équipe 3 d'un club de district et 4 d'un club de ligue (évoluant en D3 et D4).

- Éliminées des coupes de France et L.F.N.A à la date du 1er tour du challenge Charente Maritime.

Rappel : il n'est pas obligatoire de s'inscrire en coupe de la L.F.N.A ou en coupe de France pour s'inscrire en Challenge Charente Maritime.

Article 7.

Système et calendrier de l'épreuve - Voir règlement de la Coupe départementale Aristide Métayer.

- QUALIFICATIONS –

Article 8

Les joueurs devront être titulaires de la licence de la saison en cours et ne pas être en infraction avec le règlement en vigueur.

Ne pourra participer au Challenge Charente maritime :

1. Tout joueur qui aura participé à la dernière rencontre officielle disputée par une équipe classée dans une division supérieure, sous réserve que la ou (les) équipe (s) dispute(nt) à la même date, une rencontre de compétition officielle.

   Tout joueur qui aura joué au cours de la saison à plus de 7 (sept) matchs (coupes et championnat) avec une équipe évoluant en Nationale ou en Ligue.

Pourra participer au Challenge de la Charente-Maritime.

3 joueurs ayant participé à plus de 7 matchs (coupes et championnat) en équipes supérieure du club évoluant en district.

En finale, les équipes peuvent inscrire et faire participer 16 joueurs.

Articles 9 à 16. Voir Règlement Coupe Départementale Aristide Métayer.